

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'OFFRE D'OPTIONS D'ACHAT SUR LES ACTIONS DE
INVESCO EURO STOXX 50 UCITS ETF ACC
ISIN: IE00B60SWX25
ÉMIS PAR OPTINITI SRL POUR UN MONTANT TOTAL N'EXCÉDANT PAS 5.000.000 EUR**

Ce document a été établi par Optiniti SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social Avenue Louise 500, B-142, 1050 Bruxelles et enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0792.213.945 (l'**« Émetteur »**).

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.

Date de la note d'information: 5 janvier 2026

AVERTISSEMENT

L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS: L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OÙ IL LE SOUHAITERAIT.

PARTIE I – Principaux risques propres à l'Émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

Cette partie décrit les principaux risques, spécifiques à l'offre en question, ainsi que leur impact potentiel sur l'Émetteur, l'instrument sous-jacent et les investisseurs.

1. Risques spécifiques à l'Émetteur

L'Émetteur émet des instruments de placement (Options d'achat) avec une durée maximale de 10 ans. Les investisseurs acquièrent ainsi le droit d'acheter des actions de l'Invesco EURO STOXX 50 UCITS ETF Acc (ci-après les **« Actions »**) à un prix d'exercice prédéterminé pendant la période d'exercice, qui commence le premier jour suivant la première date d'émission des Options d'achat et se termine à la date d'expiration à la fin de la période de 10 ans. Les instruments de placement (Options d'achat) sont émis individuellement à chaque investisseur. Hilbert Investment Solutions SAS a conclu un accord avec l'Émetteur pour l'offre des instruments de placement (Options d'achat) et la gestion du processus d'offre et de souscription (ci-après **« l'Offreur »**).¹

La vente et la souscription effectives des instruments de placement (Options d'achat) sont réalisées dans le cadre d'une transaction privée entre l'Offreur et chaque investisseur.

Lors de l'exercice des instruments de placement (Options d'achat), l'investisseur peut opter soit pour une livraison physique des Actions contre paiement du prix d'exercice, soit pour un règlement en espèces. L'Émetteur n'a expressément aucune obligation de garantir, directement

¹ L'Offreur est une société d'investissement française détenue agréée, fournissant des services en Belgique sous le régime du passeport européen pour la libre prestation de services. Voir la Partie II, Section C ci-dessous dans cette note d'information.

ou indirectement, que les investisseurs puissent vendre les Options d'achat à un tiers ou à l'Émetteur entre-temps.

L'investisseur court donc le risque financier que :

- a) l'Émetteur ne soit pas en mesure de remplir ses obligations au titre des Options d'achat, ou seulement en partie. En conséquence, l'investisseur peut subir une perte financière importante et éventuellement perdre la totalité de son investissement ;
- b) les Options d'achat ne puissent pas être vendues à un tiers pendant la période ou seulement en partie.

1.1. Risque de crédit et de faillite

- a) Le risque de non-respect par l'Émetteur de l'obligation liée aux Options d'achat (soit la livraison physique des Actions contre paiement du prix d'exercice par l'investisseur, soit un règlement en espèces).

Il existe un risque que la situation financière de l'Émetteur se détériore et que celui-ci ne puisse pas respecter ses obligations au titre des Options d'achat ou seulement en partie.

- b) L'investisseur court le risque que les Options d'achat ne puissent pas être vendues à une contrepartie potentielle pendant la durée.

En cas de détérioration de la situation financière de l'Émetteur, il existe un risque qu'il ne soit pas en mesure ou seulement partiellement en mesure ou disposé à respecter ses obligations au titre des Options d'achat.

Dans ce cas, il est peu probable qu'un tiers accepte d'acheter les Options d'achat.

1.2. Risque de liquidité

L'investisseur court le risque de non-respect des obligations liées aux Options d'achat.

Il existe un risque que l'Émetteur ne puisse pas respecter ses obligations au titre des Options d'achat, ou seulement en partie, parce qu'il ne dispose pas ou ne peut pas obtenir suffisamment d'actifs liquides. Cela peut se produire en cas de détérioration fondamentale de la situation financière de l'Émetteur ou en cas de pénurie temporaire de liquidités, par exemple lorsque des actifs liquides sont immobilisés dans le fonds de roulement. L'investisseur court le risque que les Options d'achat ne puissent pas être vendues à une contrepartie potentielle pendant la durée.

En cas de détérioration de la situation financière de l'Émetteur ou en cas de pénurie temporaire de liquidités, il existe un risque que l'Émetteur ne soit pas en mesure ou disposé à régler les Options d'achat en espèces ou à livrer les Actions contre paiement du prix d'exercice.

Dans ce cas, la solvabilité de l'Émetteur s'est détériorée et il est également peu probable qu'un tiers accepte d'acheter les Options d'achat et, s'il l'acceptait, ce serait à un prix nettement inférieur au prix payé par l'investisseur pour les Options d'achat.

1.3. Risque lié aux contreparties de l'Émetteur

a) Risque de marché

L'Émetteur se couvre contre le risque d'augmentation de la valeur des Options d'achat afin de pouvoir respecter ses obligations au titre des Options d'achat. À cet effet, l'Émetteur conclut des contrats OTC (*over the counter*) avec une ou plusieurs contreparties. Il existe un risque que l'Émetteur ne trouve aucune ou un nombre insuffisant de contreparties disposées à prendre cette position OTC. Cela peut entraîner que l'Émetteur ait des obligations au titre des Options d'achat qui ne sont pas ou ne sont pas suffisamment couvertes par des créances correspondantes.²

b) Risque de solvabilité et de liquidité

Les contrats OTC par lesquels l'Émetteur se couvre contre le risque en cours lié aux Options d'achat ne sont pas cotés sur un marché réglementé et sont donc non négociables ou seulement dans une mesure limitée. L'Émetteur court le risque que l'autre partie ne soit pas en mesure de remplir son obligation ou ne puisse le faire en temps voulu.

Cela peut entraîner une détérioration de la situation financière de l'Émetteur et/ou une réduction de sa position de liquidité.

1.4. Risque opérationnel et de cybersécurité

L'Offreur a automatisé l'administration des souscriptions aux Options d'achat et des conventions avec l'investisseur. Le risque de fuite de données est limité. Néanmoins, l'investisseur court un risque qu'une fuite de données survienne. Il est possible que cela ait un effet négatif sur la valeur des Options d'achat. Dans ce cas, l'investisseur pourrait réaliser un rendement inférieur lors de la vente intermédiaire des Options d'achat.

1.5. Risques liés à la distribution

Hilbert Investment Solutions SAS a été désigné par l'Émetteur pour distribuer ses options (voir ci-dessous Partie II, Section C « Identité de l'Offreur »). En cas de défaillance de l'Offreur, l'Émetteur désignerait un nouveau distributeur. Voir également Partie I, Section 2.12 (« Risque de règlement ») ci-dessous.

2. Risques liés aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre

2.1. Composition de l'Invesco EURO STOXX 50 UCITS ETF Acc

Les risques concernent la possibilité d'une évolution négative de la valeur sur le marché financier des Options d'achat et/ou des Actions auxquelles ces Options d'achat se rapportent.

Les Options d'achat donnent à l'investisseur le droit d'acquérir des Actions de l'Invesco EURO STOXX 50 UCITS ETF Acc.

L'indice sous-jacent est l'EURO STOXX 50 Total Return Index.

Les Actions suivent l'indice selon le principe du rendement total, ce qui signifie que les

² Voir Partie II, Section A.4.

dividendes distribués par les sociétés composant l'indice sont réinvestis dans celui-ci.

L'indice EURO STOXX 50 représente 50 des plus grandes et des plus liquides sociétés blue-chip des pays de la zone euro, sélectionnées dans l'univers STOXX Europe 600. L'indice est conçu pour refléter la performance des principales entreprises de l'Union économique et monétaire (UEM).

Les sociétés composant l'indice sont sélectionnées sur la base de :

- Capitalisation boursière
- Liquidité
- Critères de flottant libre

Les sociétés de l'indice sont pondérées par la capitalisation boursière flottante. Il n'y a pas de plafond explicite pour les composants individuels, bien que les règles de l'indice imposent des contraintes de diversification par des mécanismes de sélection et de révision.

La composition de l'indice est révisée chaque année en septembre, avec des règles trimestrielles d'entrée et de sortie rapide appliquées si nécessaire.

L'indice est calculé en continu pendant les heures de bourse.

Le nombre de participants dans l'indice est fixé à 50 sociétés.

En novembre 2025, les cinq plus grands composants de l'indice EURO STOXX 50 sont généralement :

- ASML Holding
- SAP
- LVMH
- TotalEnergies
- Siemens

(Les classements exacts peuvent varier légèrement en fonction des conditions de marché.)

2.2. Évolution de l'EURO STOXX 50 Total Return Index

L'indice EURO STOXX 50 a été lancé en 1998 et est l'un des indices de référence les plus utilisés pour les actions de la zone euro.

Analyse de l'évolution sur 1 an :

Au cours de l'année écoulée, l'indice EURO STOXX 50 Total Return a bénéficié d'une reprise générale des marchés actions européens, soutenue par :

- L'atténuation des pressions inflationnistes,
- La stabilisation des anticipations de taux d'intérêt,
- Une meilleure résilience des bénéfices des entreprises.

L'indice a affiché une performance solide mais modérée par rapport aux marchés actions américains, reflétant la composition sectorielle plus cyclique de l'Europe. Les contributions importantes sont venues de :

- Leaders technologiques et industriels (par ex. ASML, SAP, Siemens),
- Sociétés de produits de luxe bénéficiant de la demande mondiale,
- Entreprises énergétiques soutenues par des prix élevés mais stabilisés.

L'indice a connu des périodes de volatilité, notamment autour de :

- La communication de la politique monétaire par la BCE,
- Les développements géopolitiques affectant l'approvisionnement énergétique,
- Les fluctuations des anticipations de croissance mondiale.

Cependant, la diversification sectorielle de l'indice a contribué à des baisses moins importantes par rapport aux indices thématiques plus concentrés.

Analyse de l'évolution sur 5 ans

Au cours des cinq dernières années, l'indice EURO STOXX 50 Total Return a enregistré une croissance régulière à long terme, bien qu'inférieure à celle des indices centrés sur les États-Unis.

L'indice a connu :

- Une forte baisse pendant la crise du COVID-19,
- Un rebond marqué en 2021,
- Une correction en 2022 due à la hausse des taux d'intérêt et aux chocs des prix de l'énergie,
- Une reprise progressive à partir de 2023.

Le profil de performance reflète les caractéristiques structurelles de l'économie européenne:

- Une plus grande exposition aux secteurs industriels, financiers et de consommation courante,
- Une pondération plus faible en technologies à forte croissance par rapport aux indices américains,
- Une contribution plus élevée des dividendes, qui soutient de manière significative le rendement total sur le long terme.

La méthodologie « Total Return » garantit que les dividendes, structurellement plus élevés en Europe, jouent un rôle important dans la performance à long terme.

Image: EURO STOXX 50 Total Return Index - 5 years - Bloomberg



2.3. Évolution du marché des actions de la zone euro

Les opportunités et les risques pour l'indice dans son ensemble, ainsi que pour le dérivé **Invesco EURO STOXX 50 UCITS ETF Acc**, suivent ceux des grandes entreprises à forte

capitalisation de la zone euro.

Principales opportunités et moteurs de croissance

Les sociétés composant l'indice sont des leaders mondiaux établis avec des positions concurrentielles solides.

Les principaux moteurs structurels incluent :

- **L'automatisation industrielle et la digitalisation** (par ex. Siemens, Schneider Electric),
- **Leadership européen dans les équipements pour semi-conducteurs** (ASML),
- **Marques mondiales de consommation avec pouvoir de fixation des prix** (LVMH, L'Oréal),
- **Transition énergétique et investissements dans les infrastructures,**
- **Politiques de dividendes stables**, qui renforcent le rendement total au fil du temps.

L'exposition géographique des revenus de nombreuses sociétés est mondiale, ce qui signifie que la performance **ne dépend pas uniquement de la croissance domestique de la zone euro**.

Principaux risques

Malgré leur stabilité, les sociétés de l'indice sont confrontées à plusieurs risques :

- **Sensibilité macroéconomique** aux cycles de croissance européens,
- **Exposition à la volatilité des prix de l'énergie**, en particulier pour les industriels et les services publics,
- **Risque réglementaire et politique** au sein de l'Union européenne,
- **Exposition du secteur bancaire** aux cycles de crédit et aux variations des taux d'intérêt,
- **Défis structurels de compétitivité** par rapport aux entreprises américaines et asiatiques dans certains secteurs à forte croissance.

Une croissance plus lente de la productivité et les tendances démographiques en Europe peuvent peser sur la croissance des bénéfices à long terme par rapport à d'autres régions.

2.4. Risque de concentration

L'action suit l'indice EURO STOXX 50 Total Return, composé de 50 sociétés.

Bien que l'indice soit diversifié par secteurs et par pays, un risque de concentration demeure:

- Les 10 principaux composants représentent généralement environ 45 % à 50 % de l'indice.
- Certains secteurs, tels que les industriels, les services financiers et la consommation discrétionnaire, ont un poids relativement élevé.
- L'impact d'une baisse significative d'un ou plusieurs grands composants peut affecter de manière importante la valeur de l'action et donc la valeur des Options d'achat.
- Comparé aux indices thématiques ou sectoriels, le risque de concentration est modéré, mais supérieur à celui des indices plus larges tels que le STOXX Europe 600.

2.5. Risque de volatilité

La valeur des Options d'achat dépend en partie de la volatilité du prix des Actions.

La volatilité est une mesure des fluctuations de prix des Actions.

L'évaluation des options repose généralement sur des modèles tels que Black-Scholes, sensibles aux hypothèses de volatilité.

Historiquement :

- La volatilité sur 3 et 5 ans de l'EURO STOXX 50 se situe généralement entre 18 % et 22 %,
- Ce niveau est inférieur à celui des indices mondiaux fortement exposés à la technologie, mais supérieur à celui des marchés obligataires défensifs.

Une volatilité plus faible tend à réduire la valeur des Options d'achat, tandis qu'une volatilité plus élevée augmente les primes des options mais reflète également une incertitude accrue du marché.

2.6. Risque de liquidité

Les sociétés composant l'EURO STOXX 50 figurent parmi les actions les plus liquides en Europe.

L'ETF bénéficie de :

- Titres sous-jacents très liquides,
- Plusieurs participants autorisés et teneurs de marché,
- Cotation continue sur les principales bourses européennes.

L'Invesco EURO STOXX 50 UCITS ETF Acc dispose d'actifs sous gestion significatifs, favorisant une liquidité efficace sur le marché secondaire.

Le risque qu'une liquidité limitée affecte de manière significative la tarification est considéré comme faible, même en période de volatilité.

2.7. Risque de conversion de devises

Il n'y a pas de risque de conversion de devises pour les investisseurs dont la devise de référence est l'euro (€).

Les Actions sont libellées en euro (€) et l'indice sous-jacent est calculé en euro (€).

2.8. Risque lié aux taux d'intérêt et à leur évolution

La valeur des Options d'achat dépend en partie des taux d'intérêt.

Des taux d'intérêt plus élevés entraînent généralement :

- Une réduction de la valeur théorique des Options d'achat,
- Un impact sur les valorisations des actions, en particulier dans les secteurs sensibles aux taux tels que la finance et l'immobilier.

La réaction des actions de la zone euro aux variations des taux d'intérêt est influencée par la politique de la BCE, les anticipations d'inflation et les conditions de crédit.

2.9. Risque d'inflation

L'inflation réduit la valeur réelle des produits reçus lors de la vente ou de l'exercice des Options d'achat.

Bien que les actions puissent offrir une protection partielle contre l'inflation à long terme, cette protection n'est pas garantie, notamment en période de stagflation.

2.10. Risque de perturbation du marché

En cas exceptionnel de perturbation des négociations sur les Actions ou les marchés sous-jacents, la tarification peut être indisponible.

Pendant ces périodes :

- Les Options d'achat peuvent ne pas être négociables,
- L'exercice et le règlement peuvent être retardés.

2.11. Intervention des régulateurs

Les régulateurs peuvent imposer des mesures extraordinaires en période de stress sur les marchés, notamment :

- Suspensions de négociation,
- Interdictions de ventes à découvert,
- Fermetures de marchés.

Ces interventions peuvent affecter négativement la valeur et la liquidité des Actions et des Options d'achat.

2.12. Risque de règlement

a) Risque de règlement lors de l'achat des Options d'achat – Risque vis-à-vis de l'Offreur

Les Options d'achat sont proposées par l'Offreur, qui agit en tant que contrepartie.

L'investisseur supporte le risque que l'Offreur ne respecte pas ses obligations.

Ce risque est atténué par le fait que l'Offreur est soumis à la supervision prudentielle des autorités financières compétentes.³

b) Risque de règlement lors de l'exercice des Options d'achat – Risque vis-à-vis de l'Émetteur

Lors de l'exercice, l'Émetteur doit livrer les Actions contre paiement du prix d'exercice.

Des perturbations opérationnelles ou de marché peuvent entraîner des retards ou, dans des cas très exceptionnels, un échec du règlement. Dans ces cas, des mécanismes de compensation s'appliquent, mais un risque de crédit résiduel demeure.

³ Voir Partie II, Section C, « Identité de l'Offreur».

2.13. Risque fiscal

Il est conseillé aux investisseurs de demander un avis fiscal indépendant concernant :

- L'achat des Options d'achat;
- Toute vente ou exercice des Options d'achat;
- La détention des Actions.

Le traitement fiscal dépend de la situation personnelle de l'investisseur et peut évoluer dans le temps.

Partie II – Informations concernant l'Émetteur et l'Offreur des instruments de placement

A. Identité de l'Émetteur

1. Siège social, forme juridique, numéro d'entreprise, pays d'origine et adresse du site internet de l'Émetteur

Nom de l'Émetteur	OPTINITI
Forme juridique de l'Émetteur	Société à responsabilité limitée
Numéro Banque-Carrefour	0792.213.945
Pays d'origine	Belgique
Adresse	Avenue Louise 500 Boîte 142 1050 Bruxelles
Site web	Optiniti-group.com

2. Description des activités de l'Émetteur

L'Émetteur est spécialisé dans la structuration, la mise en œuvre et le support opérationnel des plans d'incitation pour les employés, des plans d'options sur actions et des plans de warrants. Ses activités sont centrées sur la possibilité pour les employeurs d'accorder à leurs employés et administrateurs des incitations fiscalement avantageuses.

Dans ce contexte, l'Émetteur :

- investit dans des instruments de placement négociés sur un marché financier ainsi que dans des produits OTC à ses propres risques ; et
- émet des instruments de placement adaptés à une utilisation dans les plans d'options et de warrants envisagés ; et
- assiste les entreprises dans la gestion de la mise en œuvre opérationnelle de ces plans d'options et de warrants.

3. The identity of the persons who hold more than 5% of the capital of the Issuer Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'Émetteur

- Fork Invest SRL 18%
- Jeroen Van Almenkerk 6%
- Erwan Hocquet 5.8%
- Seynave Financial Advisory SRL 32.1%
- Hilbert Investment Solutions 35,2%

4. Les opérations conclues entre l'Émetteur et les personnes visées au point 3. et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours:

Pour chaque émission, l'Émetteur effectue des opérations de couverture avec des parties liées, en particulier avec Hilbert Investment Solutions SAS. Ces opérations de couverture prennent généralement la forme de transactions miroir.

5. Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur (mention des représentants permanents en cas d'administrateurs ou gérants personnes morales), des membres du comité de direction et des délégués à la gestion journalière

Identité	Fonction	Début du mandat	Durée du mandat
Thierry Seynave	Administrateur	07/10, 2022	25/01, 2026
Erwan Hocquet	Administrateur	25/01, 2023	07/10, 2028

6. Concernant l'intégralité du dernier exercice, le montant global de la rémunération des personnes visées au point 5., de même que le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages, ou une déclaration négative appropriée

Le total des honoraires versés, anticipés ou comptabilisés pour Erwan Hocquet en 2024 était de 0 €.

Le total des honoraires versés, prévus ou comptabilisés pour Thierry Seynave en 2024 s'élève à 0 €.

7. Concernant les personnes visées au point 4., mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée;

Les personnes visées au point 4. ne font l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et à la surveillance des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au 3° au 5°, ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée

Il n'existe aucun conflit d'intérêts entre l'Émetteur et les personnes visées aux points 3 ou 5, ni avec toute autre partie liée.

B. Informations financières concernant l'Émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices

L'Émetteur a été constitué le 7 octobre 2022. Son premier exercice comptable a commencé à la date de constitution et s'est terminé le 30 juin 2024.

Les comptes annuels de 2024 sont joints en Annexe II.1. Les états financiers de 2025 sont joints en Annexe II.2.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice de 2024 (voir Annexe II.1) et 2025 (voir Annexe II.2) n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante

2. Déclaration sur l'adéquation du fonds de roulement

Le fonds de roulement net de l'Émetteur est suffisant pour les douze prochains mois.

3. Aperçu des capitaux propres et de l'endettement

À la date de cette note, l'Émetteur présente la situation financière suivante :

- Capitaux propres de € 626,635.48
- Fonds de roulement net de € 626,250.75

La position nette des créances et dettes hors bilan est nulle.

4. Description des changements significatifs de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice

Aucun.

C. Identité de l'offreur

L'Offreur des Options d'achat est Hilbert Investment Solutions SAS. Hilbert Investment Solutions est une société Française par actions simplifiée, au capital social de 400.000 euros, ayant son siège social au 2 rue Turgot, 75009 Paris, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris (France) sous le numéro 899 936 553. Les coordonnées de l'Offreur sont : +33 1 77 62 38 11 et <http://www.hilbert-is.com>.

L'Offreur a obtenu une autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 92177 pour proposer au public des produits financiers tels que les Options d'achat.

Cette autorisation a été « passportée » en Belgique conformément à la réglementation européenne. L'Offreur peut donc également fournir ce service en Belgique (voir aussi le site de la FSMA : <https://www.fsma.be/fr/party/hilbert-investment-solutions>).

L'Offreur détient 35,2 % des droits de vote dans l'Émetteur.

D. Description du sous-jacent

Les investisseurs n'acquièrent pas d'actions de l'INVESCO EURO STOXX 50 UCITS ETF ACC. Ils acquièrent les options d'achat émises par l'Émetteur et offertes par l'Offreur. Les Options d'achat donnent à l'investisseur le droit d'acquérir des Actions de l'INVESCO EURO

STOXX 50 UCITS ETF Acc. Les actions de l'INVESCO EURO STOXX 50 UCITS ETF ACC sont considérées comme l'actif sous-jacent aux fins de cette offre.

L'Invesco EURO STOXX 50 UCITS ETF Acc est un fonds indiciel qui utilise l'EURO STOXX 50 Total Return Index comme indice sous-jacent.

Les Actions de l'INVESCO EURO STOXX 50 UCITS ETF ACC suivent l'indice selon le principe du rendement total, ce qui signifie que les dividendes distribués par les sociétés composant l'indice sont réinvestis dans celui-ci.

L'indice EURO STOXX 50 représente 50 des plus grandes et des plus liquides sociétés blue-chip des pays de la zone euro, sélectionnées dans l'univers STOXX Europe 600. L'indice est conçu pour refléter la performance des principales entreprises de l'Union économique et monétaire (UEM).

Plus d'informations sont présentées ci-dessus dans la Section 2 de la Partie I de cette note d'information (« Risques liés aux instruments de placement offerts »).

Partie III – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1. Montant Maximal

Le montant de l'offre s'élève jusqu'à 5.000.000 €.

2. Les conditions de l'offre

Le montant minimum de l'offre est de 10 €. Le montant minimum par investisseur est de 10 €.

3. Prix total des instruments de placement offerts

Le prix total des instruments de placement offerts (Options d'achat) est de 5.000.000 €.

4. Calendrier de l'offre:

La période d'enregistrement pour les Options d'achat s'étend de 17h00 le 5 janvier 2026 à 17h00 le 24 février 2026.

La période de souscription sera clôturée de manière anticipée si :

- le montant minimum de l'offre n'a pas été atteint au 24 février 2026 à 17h00 ; ou
- le prix total des instruments de placement offerts a été entièrement émis ; ou
- le Conseil d'administration de l'Émetteur prend une décision en ce sens.

Les montants déjà versés par les investisseurs pour des émissions non réalisées seront remboursés.

Si la période de souscription se clôture, cela sera annoncé sur le site de l'Offreur et sur le site de l'Émetteur. Si le montant minimum de l'offre n'est pas atteint, cela sera également annoncé sur ces sites.

Les instruments de placement (Options d'achat) sont émis aux dates décrites dans l'Annexe I. Le prix d'achat des instruments de placement (Options d'achat) peut varier selon l'émission et est basé sur la tarification d'options similaires sur un marché réglementé. Le prix d'exercice des Actions fixé dans les Options d'achat est déterminé à chaque émission sur la base du prix des Actions sur un marché réglementé. Avant la finalisation de l'enregistrement, une

fiche technique détaillée est remise à l'investisseur par l'Offreur. L'investisseur a le droit de se rétracter de la souscription jusqu'au moment de l'émission des instruments de placement (Options d'achat).

5. Frais à charge de l'investisseur.

- Aucun frais de gestion n'est dû
- Aucun frais de l'Offreur n'est dû.
- Aucune commission supplémentaire de profit n'est due.

B. Raisons de l'offre

1. Description de l'utilisation projetée des montants recueillis

Un objectif clé de l'Émetteur est d'émettre des instruments de placement (Options d'achat) adaptés à une utilisation dans des plans d'incitation pour les employés, des plans d'options sur actions et des plans de warrants.

Les fonds reçus de l'émission sont utilisés par l'Émetteur pour investir dans des instruments de placement et atteindre le risque financier résiduel le plus faible possible sur sa position nette d'investissement, et par l'Offreur pour couvrir les coûts de distribution.

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré

L'Émetteur investit dans des instruments de placement.

Le rendement des produits d'investissement est suffisant pour cela si le montant minimum de 10.000 € a été atteint.

3. Le cas échéant, autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré.

Si le seuil établi n'est pas atteint, l'Émetteur ne procédera pas à l'investissement prévu dans des produits financiers.

Partie IV – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie

L'instrument financier est une option d'achat enregistrée conformément au droit belge, émise par l'Émetteur.

Les Options d'achat donnent à l'investisseur le droit d'acheter les Actions auprès de l'Émetteur à un prix fixe du 6 January 2026 jusqu'au 24 février 2035 inclus. Les Actions sont celles de l'INVESCO EURO STOXX 50 UCITS ETF Acc – ISIN : IE00B60SWX25. Les actions sont cotées sur Euronext Paris et libellées en euros. L'Offreur prend comme référence la valeur cotée sur Euronext Paris.

L'investisseur a également le droit de régler la valeur des Options d'achat avec l'Émetteur

en espèces. Le montant payable par l'Émetteur à l'investisseur est alors déterminé selon la formule suivante :

Le produit de :

- i. le nombre d'Options d'achat ; et
- ii. le nombre d'Actions pouvant être achetées par option d'achat; et
- iii. la différence entre :
 - a. le dernier cours de la journée sur le marché réglementé où les Actions sont cotées ; et
 - b. le prix d'exercice.

La valeur minimale des Options d'achat est fixée à 28 % du prix payé pour les Options d'achat.

2. Currency, denomination and nominal value

La devise des Options d'achat est l'euro (€).

Le nom des instruments de placement est OPTICALLS 2026-01. Les Options d'achat n'ont pas de valeur nominale.

3. Date d'échéance et modalités de remboursement

La date d'expiration des Options d'achat est le 5 janvier 2036 (fin de journée).

Conditions de remboursement : non applicable.

4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité;

Les instruments de placement (Options d'achat) constituent des obligations financières senior de l'Émetteur. Les Options d'achat sont pari passu avec toutes les autres obligations financières non subordonnées de l'Émetteur.

5. Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement

Les instruments de placement (Options d'achat) sont librement transférables sous les conditions suivantes :

- l'investisseur a informé l'Émetteur du transfert ;
- le transfert respecte par ailleurs toutes les conditions légales.

6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel

Non applicable.

7. Politique de dividende

Les actionnaires de l'Émetteur sont libres d'affecter les bénéfices de la société comme ils l'entendent, sous réserve des obligations légales relatives à l'affectation des bénéfices et à la constitution des réserves légalement requises.

8. Dates de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende

Non applicable.

9. Le cas échéant, négociation des instruments de placement sur un MTF et code ISIN

Non applicable.

B. Uniquement au cas où une garantie est octroyée par un tiers concernant les instruments de placement: description du garant et de la garantie

Non applicable.

C. Le cas échéant, information supplémentaire imposée par le marché sur lequel les instruments de placement sont admis

Non applicable.

Partie V – Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

Condition suspensive

L'émission des instruments de placement (Options d'achat) est soumise à la condition suspensive que le seuil de collecte de fonds de 10.000 € soit atteint au 24 février 2026 à 17h00.

Fiscalité

L'Offreur ne fait aucune déclaration et n'assume aucune responsabilité quant aux conséquences fiscales pour les investisseurs en lien avec l'investissement dans les Options d'achat, la détention des Options d'achat, leur exercice et la possible cession ou vente des Options d'achat.

ANNEX I
Days on which the Investment instruments are issued

January 6, 2026
January 13, 2026
January 20, 2026
January 27, 2026
February 3, 2026
February 10, 2026
February 17, 2026
February 24, 2026

ANNEX II.1 FINANCIAL STATEMENTS 2025

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**DÉNOMINATION OPTINITI**Forme juridique¹: **Société à responsabilité limitée**Adresse: **Avenue Louise**N°: **500 , boîte 142**Code postal: **1050**Commune: **Bruxelles 5**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet²:Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0792.213.945DATE **07/02/2023** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³: les COMPTES ANNUELS en**EUROS (2 décimales)**

approuvés par l'assemblée générale du

12/12/2025 les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01/07/2024

au

30/06/2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

07/10/2022

au

30/06/2024Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **16**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: **6.1.1, 6.1.3, 6.2, 6.3, 6.5, 6.6, 6.7, 7.1, 7.2, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17**Signature
(nom et qualité)**Seynave Financial Advisory**

Administrateur

Signature
(nom et qualité)**Hocquet Erwan**

Administrateur

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.² Mention facultative.³ Cocher les cases ad-hoc.⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SFA SRL 0699.795.909

Avenue de Tervueren 412, boîte 7, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/01/2023

Représenté par:

1. Seynave Thierry

Avenue de Tervueren 412 , boîte 7 1150 Woluwé-Saint-Pierre Belgique

Everaerts Stéphane

Avenue Louise 500, boîte 142, 1050 Bruxelles 5, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 26/01/2023

Hocquet Erwan

Avenue Louise 500, boîte 142, 1050 Bruxelles 5, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/10/2022

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	384,73	1.638,50
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	384,73	1.638,50
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	384,73	1.638,50
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	813.984,83	347.987,86
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	486.361,04	68.354,74
Créances commerciales		40	486.361,04	68.354,74
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	326.865,62	276.214,21
Comptes de régularisation		490/1	758,17	3.418,91
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	814.369,56	349.626,36

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	626.635,48	284.889,65
Apport		10/11	760.282,00	638.815,00
Disponible		110	360.282,00	238.815,00
Indisponible		111	400.000,00	400.000,00
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-133.646,52	-353.925,35
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	7	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	187.734,08	64.736,71
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	187.734,08	64.736,71
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	60.608,44	9.415,16
Fournisseurs		440/4	60.608,44	9.415,16
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	127.125,64	55.321,55
Impôts		450/3	88.397,18	21.029,83
Rémunérations et charges sociales		454/9	38.728,46	34.291,72
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	814.369,56	349.626,36

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)(-)	9900	473.022,29	16.694,85
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires*		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)(-)	6.4	62	244.684,35
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.253,77	2.126,25
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	387,34	731,94
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)(-)	9901	<u>226.696,83</u>	<u>-342.408,02</u>
Produits financiers		6.4	75/76B	742,92
Produits financiers récurrents		75	742,92	169,91
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4	65/66B	6.523,16
Charges financières récurrentes		65	6.523,16	10.762,41
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)(-)	9903	<u>220.916,59</u>	<u>-353.000,52</u>
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)(-)	67/77	637,76	924,83
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)(-)	9904	<u>220.278,83</u>	<u>-353.925,35</u>
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-)	9905	<u>220.278,83</u>	<u>-353.925,35</u>

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-133.646,52	-353.925,35
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	220.278,83	-353.925,35
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-353.925,35	
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-133.646,52	-353.925,35
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxx	3.764,75
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffections	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189	(+)(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199		3.764,75
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249	(+)(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxx	2.126,25
Mutations de l'exercice			
Actés	8279		1.253,77
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffections	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319	(+)(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329		3.380,02
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)		384,73

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	3,1	2,9
76 (76A)		
(76B)		
66 (66A)		
(66B)		
6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Néant

Ces dérogations se justifient comme suit:

Néant

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Néant

Les règles d'évaluation (~~ont~~) (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats (~~a~~) (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

Néant

(Pour que la comparaison des comptes annuels soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)

(Pour comparer les comptes annuels des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Néant

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

Néant

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Néant

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (~~ont~~) (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (~~est~~) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles (~~ont~~) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

RÈGLES D'ÉVALUATION

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*				
4. Installations, machines et outillage*				
5. Matériel roulant*				
6. Matériel de bureau et mobilier*				
Matériel informatique	L	NR	33,33 - 33,33	0,00 - 0,00
7. Autres immobilisations corporelles				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EUR.

Immobilisations financières:

Des participations (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

Néant

2. En cours de fabrication - produits finis:

Néant

3. Marchandises:

Néant

4. Immeubles destinés à la vente:

Néant

Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications (inclus) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclus) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quodité de résultat selon l'avancement du travail).

RÈGLES D'ÉVALUATION

4. Passif

Dettes:

Le passif ~~(comporte des)~~ (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Néant

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Néant

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (*portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980*), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

En raison de la perte reportée ou de la perte durant deux exercices successifs, en application de l'article 3:6, §1, 6° du Code des Sociétés et associations et vu que nous avons appliqué le principe de continuité pour l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'Administration justifie l'application des règles comptables dans une hypothèse de continuité pour les raisons suivantes :

- La société à dégagé un bénéfice cette année et espère apurer la perte l'exercice prochain;
- La société est soutenue par ses actionnaires.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	3,1		3,1 (ETP)	2,9 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	5.069		5.069 (T)	4.579 (T)
Frais de personnel	102	239.666,20		239.666,20 (T)	356.244,68 (T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	4		4,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	4		4,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	3		3,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	3		3,0
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	1		1,0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1,0
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	4		4,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1		1,0
SORTIES Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

ANNEX II.2 FINANCIAL STATEMENTS 2024

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **OPTINITI**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : Avenue Louise N° : 500 Boîte :

Code postal : 1050 Commune : Ixelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Brabant wallon

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0792.213.945

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

07-02-2023

Ce dépôt concerne :

les COMPTE(S) ANNUEL(S) en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **13-12-2024**

les AUTRE(S) DOCUMENT(S)

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **07-10-2022** au **30-06-2024**

l'exercice précédent des comptes annuels du au

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.1.1, A-app 6.1.3, A-app 6.2, A-app 6.3, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Hocquet Erwan

Avenue du commandant Lachouque 33

1410 Waterloo

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-07

Fin de mandat : 2025-10-07

Administrateur

Everaerts Stéphane

Rue Grosse Boule 60 B

1495 Villers-la-Ville

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-01-26

Fin de mandat :

Administrateur

Seynave Financial Advisory SRL

0699795909

Avenue de Tervuren 412/7

1150 Woluwé-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-01-25

Fin de mandat : 2026-01-25

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par :

Seynave Thierry
Rue Pierre Flamand 262
1420 Braine-l'Alleud
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28		<u>1.639</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		<u>1.639</u>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		1.639
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58		<u>347.988</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41		<u>68.355</u>
Créances commerciales		40		68.355
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58		<u>276.214</u>
Comptes de régularisation		490/1		<u>3.419</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58		<u>349.626</u>

PASSIF**CAPITAUX PROPRES****Apport**

Disponible

Indisponible

Plus-values de réévaluation**Réserves**

Réserves indisponibles

Réserves statutairement indisponibles

Acquisition d'actions propres

Soutien financier

Autres

Réserves immunisées

Réserves disponibles

Bénéfice (Perte) reporté(e)

(+)/(-)

-353.925**Subsides en capital****Avance aux associés sur la répartition de l'actif net****PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS****Provisions pour risques et charges**

Pensions et obligations similaires

Charges fiscales

Grosses réparations et gros entretien

Obligations environnementales

Autres risques et charges

Impôts différés

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	10/15	<u>284.890</u>	
	10/11	638.815	
	110	238.815	
	111	400.000	
	12		
	13		
	130/1		
	1311		
	1312		
	1313		
	1319		
	132		
	133		
	14		
	(+)(-)		-353.925
	15		
	19		
	16		
	160/5		
	160		
	161		
	162		
	163		
	164/5		
	168		

DETTES**Dettes à plus d'un an**

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Dettes à un an au plus

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Comptes de régularisation**TOTAL DU PASSIF**

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	17/49	64.737	
6.3	17		
	170/4		
	172/3		
	174/0		
	175		
	176		
	178/9		
	42/48	64.737	
	42		
	43		
	430/8		
	439		
	44	9.415	
	440/4	9.415	
	441		
	46		
	45	55.322	
	450/3	21.030	
	454/9	34.292	
	47/48		
	492/3		
	10/49	349.626	

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+/-)	9900	16.695	
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+/-)	62	356.245	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.126	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+/-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+/-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	732	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+/-)	9901	-342.408	
Produits financiers	6.4	75/76B	170	
Produits financiers récurrents		75	170	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	10.762	
Charges financières récurrentes		65	10.762	
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+/-)	9903	-353.001	
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+/-)	67/77	925	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+/-)	9904	-353.925	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+/-)	9905	-353.925	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9906	-353.925	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(9905)	-353.925	
Prélèvement sur les capitaux propres	(+)/(-)		
Affectation aux capitaux propres			
à l'apport	14P		
à la réserve légale	791/2		
aux autres réserves	691/2		
691	691		
6920	6920		
6921	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)		
Intervention des associés dans la perte	(14)	-353.925	
Bénéfice à distribuer			
Rémunération de l'apport	794		
Administrateurs ou gérants	694/7		
Travailleurs	694		
Autres allocataires	695		
	696		
	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	
8169	3.765	
8179		
8189		
8199	3.765	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	
8279	2.126	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	2.126	
(22/27)	1.639	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

(+) / (-)

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffections

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

RÉSULTATS**PERSONNEL**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**Produits non récurrents**

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	2,9	
76		
(76A)		
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :
N,ant

Ces dérogations se justifient comme suit :
N,ant

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :
N,ant

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne : et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :
N,ant

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :
N,ant

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :
N,ant

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :
N,ant

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

	Méthode	Base		Taux en %	
Actifs	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Principal	Frais accessoires	
	D (dégressive)	G (réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.	
+ 1. Frais d'établissement	+	+	+	+	+
+ 2. Immobilisations incorporelles ..	+	+	+	+	+
+ 3. Bâtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux *	+	+	+	+	+
+ 4. Installations, machines et outillage *	+	+	+	+	+
+ 5. Matériel roulant *	+	+	+	+	+
+ 6. Matériel de bureau et mobilier* ..	L	NR	33.33 - 33.33	0.00 - 0.00	+
+ 7. Autres immobilisations corp. *	+	+	+	+	+

* Y compris les actifs détenus en location-financement ; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : EUR
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
N,ant

2. En cours de fabrication - produits finis :
N,ant

3. Marchandises :
N,ant

4. Immeubles destinés à la vente :
N,ant

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [xxxxxx] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :
Le passif [xxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt

anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

N,ant

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

En raison de la perte reportée ou de la perte durant deux exercices successifs, en application de l'article 3:6, §1, 6° du Code des Sociétés et associations et vu que nous avons appliqué le principe de continuité pour l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'Administration justifie l'application des règles comptables dans une hypothèse de continuité pour les raisons suivantes :

-La société n'en est qu'à son premier exercice et son activité est encore en développement.

-La société est soutenue par ses actionnaires.

-Il existe une latence entre la signature du contrat/de la commande et la facturation intrinsèque à l'activité. La plupart des contrats conclus en 2024 ne conduiront à une facturation que dans le courant de 2025.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	2,9		2,9	
Nombre d'heures effectivement prestées	101	4.579		4.579	
Frais de personnel	102	356.245		356.245	

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	3		3
Par type de contrat de travail	110	3		3
Contrat à durée indéterminée	111			
Contrat à durée déterminée	112			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	113			
Contrat de remplacement				
Par sexe et niveau d'études	120	2		2
Hommes	1200			
de niveau primaire	1201	2		2
de niveau secondaire	1202			
de niveau supérieur non universitaire	1203			
de niveau universitaire				
Femmes	121	1		1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle	130			
Personnel de direction	134	3		3
Employés	132			
Ouvriers	133			
Autres				

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	7		7
SORTIES	305	4		4

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	